

Formulaire de déclaration de séparation

- Dans le cadre de la scolarité et de l'accueil de votre (vos) enfant(s) aux activités d'accueil périscolaire et extrascolaire vous avez porté à la connaissance de la Maison de la famille une situation de séparation au sein de votre cellule familiale.
- Afin de prendre en compte au mieux votre situation, il vous est demandé de préciser l'organisation familiale qui prévaut désormais à la vie de votre famille.
- Conformément au principe de coparentalité, introduit par la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale et en dehors de décision juridique contraire, les deux parents pourront gérer les réservations de leurs enfants à l'ensemble des activités ouvertes par la ville.

Foyer du parent 1		Foyer du parent 2	
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Nom et prénom du parent 1 :		Nom et prénom du parent 2 :	
Adresse du parent 1 :		Adresse du parent 2 :	

- Dans le cadre d'une séparation simple les deux foyers pourront bénéficier des tarifs nogentais à la condition que l'un des deux parents réside à Nogent-sur-Marne et que l'ensemble des foyers aient fournis les pièces justificatives demandées avant chaque rentrée scolaire.

Afin de finaliser votre demande de séparation simple merci de nous fournir à l'appui de votre déclaration :

Pour la famille

- Une copie du livret de famille
- Le jugement de divorce (si possible) ou la décision de séparation ou le document de dissolution de pacs
- Le présent document dûment rempli et signé des deux parents

Pour les parents

- Une facture Energie de moins de trois mois à l'adresse et au nom du parent 1
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois à l'adresse et au nom du parent 1
- La déclaration de revenue N-1 du parent 1
- Une facture Energie de moins de trois mois à l'adresse et au nom du parent 2
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois à l'adresse et au nom du parent 2
- La déclaration de revenue N-1 du parent 2

<p>A Le</p> <p>Signature du Parent 1 (Précéder de la mention Lu & approuvée)</p>	<p>A Le</p> <p>Signature du Parent 2 (Précéder de la mention Lu & approuvée)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

AVIS IMPORTANT

(Article 441-7 du code pénal)

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1/ d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2/ de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3/ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui".